



POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 26 février 1945

Le Conseil d'Etat

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Carouge du 2 février 1945, concernant deux nouvelles désignations de chemins privés :

- 1) Chemin du Canal,
- 2) Chemin du Canturion ;

Vu la préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 13 février 1945 ;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

A R R E T E :

De donner le nom de :

1) Chemin du Canal

au chemin privé parallèle au chemin de la Pyrotechnie débouchant sur le Boulevard des Tronchardes.

2) Chemin du Canturion

au chemin privé parallèle à la route de la Fontenette, débouchant sur la route de Veyrier et qui aboutit au cimetière de Carouge.

Ces nouvelles désignations entreront immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Intérieur	1 ex.
Sanctes	1 ex.
Archives	1 ex.
Com. Carouge	1 ex.



Certifié conforme
Le Conseiller d'Etat délégué :

J. Cresset